



## Le mameng (napoléon) : espèce menacée en vente libre

Gregg Yan<sup>1</sup>

Pasay City (Philippines) – Dans la lumière avare d'une échoppe humide de l'immense galerie marchande de Cartimar, spécialisée dans la vente des animaux domestiques, un représentant du WWF (Organisation mondiale de protection de la nature) contemple un grand aquarium brillamment éclairé, où évoluent les poissons les plus chers du magasin.

Son regard est attiré par un spécimen unique : de couleur vert-de-gris délicatement tachetée de bleu cyan sombre, l'animal a une taille et une forme qui rappellent le tilapia géant, mais ses lèvres sont beaucoup plus épaisses.

Les recherches de la journée n'auront pas été vaines. Voici enfin un *mameng*.

«*Alam niyo po bang illegal iyan* (Vous savez que c'est illégal) ? », demande-t-il au moustachu malingre occupé à nettoyer un aquarium. Dérangé, le vendeur lui lance un regard rapide, avant de hausser les épaules.

Appelé également napoléon, le *mameng* (*Cheilinus undulatus*) est l'un des poissons de bouche vivants les plus prisés au monde, et on le rencontre parfois sur les tables des restaurants de fruits de mer, sur les étals des marchés et même dans les magasins d'animaux exotiques comme ceux de Cartimar. Avec un prix pouvant atteindre 138 dollars É.-U. le kilo<sup>2</sup> dans les restaurants huppés de Hong Kong, de Singapour, de Taiwan et de Malaisie, le *mameng* est un poisson à la chair exquise, mais c'est aussi un poisson en danger.

Le fait que des commerçants puissent, en toute impunité, vendre ce poisson, ainsi que d'autres organismes marins menacés et protégés par la loi, en dit long sur le laxisme de la police nationale, des gardes-côtes, du Service des pêches et des ressources aquatiques et du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines dans la mise en œuvre de la législation en vigueur et dans la lutte contre le commerce illégal des animaux marins.

Le *mameng* fait partie des espèces de récif qui se distinguent par leur taille, leurs couleurs chatoyantes et leur longévité. À l'âge adulte, il peut atteindre une longueur de 185 cm de la queue au museau et peser plus de 200 kilos. D'une durée de vie supérieure à 30 ans, le *mameng* figure parmi les espèces « en danger » dans la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ce qui signifie que, faute de mesures immédiates de gestion et de protection de l'espèce, les populations vivant dans le milieu naturel risquent de disparaître. C'est pour cette raison que l'espèce est protégée par la loi aux Philippines.

La Loi républicaine 9147, dite Loi de conservation et de protection de la faune et de la flore, interdit tout prélèvement d'animaux en danger ou menacés (comme le *mameng*), sauf s'ils sont effectués dans l'intérêt de la recherche scientifique, de la reproduction ou de la multiplication de l'espèce. Il est interdit d'abattre des animaux menacés, sauf dans les cas de figure suivants : rituels religieux ou tribaux des populations autochtones, animaux porteurs d'une maladie transmissible incurable ou légitime défense. Le commerce du *mameng*, qu'il soit destiné à la restauration ou au marché de l'aquariophilie, est sanctionné par la loi.



Figure 1. Juvénile de *mameng*, ou napoléon (*Cheilinus undulatus*), en vente à Penang, dans le nord-ouest de la péninsule malaisienne (photographie : Gregg Yan)

<sup>1</sup> Directeur de la communication et des médias, WWF-Philippines. Tél. : +632 920-7923/26/31. Courriel : gyan@wwf.org.ph

<sup>2</sup> 1 dollar É.-U. = 44 PHP (peso philippin) (taux de change de décembre 2011)

Le 16 novembre 1981, les Philippines ont signé la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). En tant que signataire, le pays a l'obligation de réglementer le commerce de toutes les espèces visées aux annexes I, II et III de la Convention<sup>3</sup>.

À défaut de permis spécial délivré par un organisme public, tel que le Service des pêches et des ressources aquatiques, ou le Service des zones protégées et de la faune du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, le commerce de toute espèce menacée est prohibé, que ce soit pour la restauration ou pour la vente.

En 2007, il est apparu que plusieurs restaurants en vue de l'agglomération de Manille, comme le Portico 1771 et le North Park, proposaient du *mameng* à leurs clients. Grâce aux pressions exercées par le WWF et des citoyens sensibilisés, les plats en question ont rapidement disparu des cartes.

Malheureusement, les établissements n'ont pas tous banni de leur menu ce poisson à la chair si délicate.

Un samedi après-midi, quelques heures avant l'afflux traditionnel des clients, le même représentant du WWF entre dans le restaurant de fruits de mer Hotpot, situé dans le quartier de Malate, au cœur de la vieille ville de Manille. Il demande à un serveur qui passe par là : « *Meron po ba kayong mameng (Vous avez du mameng) ?* »

« *Meron po, pero mamaya pa makukuha, saka kukunin pa sa kabila (Oui, mais on va aller le chercher plus tard dans l'autre restaurant)* », répond ce dernier, faisant référence à l'annexe de l'établissement.

Quinze jours plus tard, une visite au restaurant Full Moon et au bar karaoké de Fort Ilocandia, à Laoag, permet

de constater que le *mameng* est également au menu de ces établissements. « Nous le proposons surtout à notre clientèle chinoise », explique un serveur.

Les exportations illégales de *mameng* vivant ou congelé constituent aussi une activité lucrative. D'après les informations du WWF, un *mameng* d'un mètre de long s'est vendu pour près de 1 380 dollars É.-U. dans un restaurant de Hong Kong. Les épaisses lèvres du poisson peuvent, à elles seules, frôler la barre des 460 dollars.

Sur les îles isolées de Tawi-Tawi, au sud des Philippines, des plongeurs équipés de compresseurs chassent les jeunes *mameng* dans les récifs de faible profondeur et les tombants plusieurs heures par semaine. Une fois le poisson repéré et forcé à se réfugier dans les fissures et les anfractuosités du récif, les plongeurs pulvérisent un mélange dilué de cyanure de sodium pour l'étourdir et le faire sortir de sa cachette, causant ainsi la mort de l'ensemble des coraux, éponges et autres invertébrés immobiles se trouvant dans les environs. Après leur capture, les *mameng* juvéniles sont élevés dans des parcs rudimentaires de faible profondeur, faits de coraux et de calcaire.

Ces pratiques de pêche destructrices recouvrent plusieurs infractions à la législation : capture du *mameng*, entrée et pêche dans les aires marines protégées et utilisation de cyanure.

Les poissons capturés sont nourris et engraisés avant d'être vendus à des négociants venus de l'État voisin de Sabah (Malaisie) ou de Chine continentale, ces derniers le conservant vivant dans des cales aérées et filtrées. En décembre 2006, 359 *mameng* juvéniles ont été confisqués à bord du M/V *Hoi Wan*, un bateau de pêche chinois arraisonné à Palawan. Cette prise reste l'une des plus importantes saisies de faune et de flore sauvage jamais réalisées aux Philippines.



**Figure 2.** À Kota Kinabalu City, dans la partie malaisienne de Bornéo, le prix d'un poisson d'un kilo peut atteindre 115 dollars É.-U. (photographie: Gregg Yan).

Bien qu'il existe une législation donnant aux pouvoirs publics l'assise juridique nécessaire pour porter un coup d'arrêt au trafic, ce dernier se poursuit néanmoins, essentiellement à cause de l'absence de surveillance et de contrôle sur le terrain. Or, le trafic illicite de produits de la mer ne se limite pas au seul *mameng*.

Il arrive que des requins, des raies mantas, des aigles de mer, des bénitiers, et même des dauphins et des baleines soient eux aussi massacrés et proposés à la vente dans les bourgades et les villes du pays.

En novembre 2006, au large des côtes de l'île de Pamilacan, dans la mer de Bohol, notre représentant du WWF a ainsi assisté au massacre de diables de mer (*Manta mobula*) et de raies mantas (*Manta birostris*).

<sup>3</sup> Le système de la CITES classe les espèces en fonction de l'imminence de leur possible extinction.

La raie manta est une espèce protégée, relevant de la catégorie des espèces «quasi menacées» de l'UICN. En vertu de la Loi de la République 8550, la vente de sa chair est illégale. Appelés *sanga* en langue vernaculaire, ces géants majestueux sont généralement pêchés après la tombée du jour, leur allure de sénateur et leur propension à remonter à la surface en faisant des proies faciles pour les pêcheurs armés de lampes stroboscopiques et de filets dérivants. Débarquées notamment sur la jetée de Baclayon sur l'île de Bohol, les raies sont rapidement emportées pour être achevées et vendues, leur queue étant sectionnée pour fabriquer des souvenirs.

La chair de *sanga* se vend entre 1,15 et 1,60 dollar É.-U. le kilo, suivant la qualité. La chair de couleur clair est plus appréciée et légèrement plus chère. Les bandes de *sanga* séché se négocient entre 11,50 et 18,50 dollars É.-U. le kilo. Bien que déclaré illicite par le Décret administratif sur la pêche n° 193 portant application de la Loi de la République 8550, dit Code des pêches de 1998, le commerce de la chair de raie manta se perpétue.

«Ce qui se passe au sud, dans la province de Masbate, est vraiment déplorable», s'exclame Dave David, chercheur du WWF basé dans la province de Sorsogon, pendant une mission sur le terrain. «Les pêcheurs chassent la raie manta à qui mieux mieux. C'est le Far West, là-bas.»

Même les plus gros poissons ne sont pas épargnés. Le 15 février 2010, le cadavre d'un requin baleine (*Rhincodon typus*) de près de 5,5 mètres est découvert flottant sur le dos au large de Tingloy (province de Batangas): ses nageoires dorsales et pectorales ont été soigneusement découpées.

Mets traditionnellement très prisés dans la cuisine chinoise, les ailerons et la chair de requin sont généralement exportés vers la Chine, Hong Kong et Taiwan. La chair de requin baleine, dite «viande tofu», se vend 9,20 dollars É.-U. le kilo, tandis que les ailerons séchés rapportent cent fois plus, leur prix s'élevant à 920 dollars É.-U. le kilo.

Le Service des pêches et des ressources aquatiques a révélé qu'au cours de la seule année 1997, au moins 200 requins baleines avaient été massacrés. Encore aujourd'hui, dans certains magasins de Hong Kong, il est possible de voir les ailerons séchés de multiples espèces de requin empilés comme du petit bois.

Dans la classification de l'UICN, les requins baleines font partie des espèces «vulnérables» et sont protégés par la Loi de la République 8550 et le Décret administratif sur la pêche n° 193, texte qui s'applique aussi aux raies mantas. La possession ou la mise à mort d'un seul requin baleine est passible d'une peine de prison maximale de quatre ans, assortie d'une amende d'un montant maximum de 230 dollars É.-U., ainsi que de l'annulation des permis de pêche du contrevenant.

Joel Palma, Directeur des programmes de protection des espèces du WWF, déclare: «Cela doit vraiment nous ouvrir les yeux, car cela prouve que le massacre des espèces menacées – même quand elles sont aussi

grosses que le *butanding* – risque de se poursuivre si nous relâchons notre vigilance».

Le requin baleine reste le seul requin évoluant dans les eaux des Philippines à bénéficier d'une protection juridique. Or, des visites répétées dans les animaleries de la galerie marchande de Cartimar révèlent que des requins corail, des requins pointes noires, des requins nourrices, des requins chabots et des requins chabots ocellés y sont proposés légalement à la vente, pour des prix allant de 34,50 à 57,50 dollars É.-U. pièce<sup>1</sup>.

Dans l'immense centre commercial de Dampa, le long de la route de Macapagal, une poissonnerie chinoise, dont nous tairons le nom, propose également des requins nourrices et des requins chabots vivants pour la restauration, à des prix légèrement plus élevés cependant. Par ailleurs, quiconque se rend à Cartimar ou dans d'autres magasins de poissons et d'invertébrés marins a des chances de se trouver nez à nez avec un bénitier.

Les Philippines abritent sept des huit espèces de bénitiers existant dans le monde: elles sont toutes protégées par la Loi de la République 8550, qui interdit de procéder au prélèvement d'espèces rares, menacées ou en voie d'extinction, définies comme telles par la CITES et officiellement désignées par le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Toute infraction à cette disposition est passible d'une peine d'emprisonnement d'une durée de 12 à 20 ans, assortie d'une amende pouvant atteindre 2 760 dollars É.-U.

En 2009, à Mactan City, dans un *palutuan* (ensemble de petits étals proposant des fruits de mer à consommer) populaire du bord de mer, notre représentant du WWF découvre sept bénitiers vivants, destinés à finir en *kinilaw* (fruits de mer crus servis dans du vinaigre), un mets très apprécié.

Quand il lui demande si elle sait qu'il est illégal de vendre du bénitier, la vendeuse répond dans un sourire: «*Oo. Pero wala namang nanghuhuli eh* (Oui, mais ils n'arrêtent jamais personne)». À moins de cent mètres de là, on peut apercevoir un poste de police, dont les agents sont peut-être trop occupés pour procéder à des contrôles dans leurs environs immédiats.

La vendeuse d'un magasin de Cartimar proposant elle aussi des bénitiers explique qu'elle reçoit rarement la visite de la police. «*Saka hard corals lang ang kinukuha* (Ils se contentent de confisquer les coraux durs ou constructeurs de récifs).»

Les baleines et les dauphins sont eux aussi massacrés sur l'autel du profit. En 2007, une autre campagne populaire a convaincu deux restaurants huppés de Makati, le Tsukiji et le Sushi Tsumura, de supprimer la viande de baleine (mets traditionnellement très prisé dans la cuisine japonaise) de leurs menus.

La liste est encore longue, du dugong aux trocas, en passant par le triton géant et autres coquillages. Dans les villes comme dans les marchés des villages les plus reculés, le commerce illégal des organismes marins se porte bien, merci.